# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

D.L.P. -3-5-68 77.1556

**BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES**

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DES PAYS DE LA LOIRE

EDITION DE LA STATION [redacted] ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, [redacted] VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

[redacted]

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

SUPPLEMENT N° 4 au BULLETIN N° 91 d'AVRIL 1968



## LE BLACK-ROT DANS LE VIGNOBLE DE NEUVILLE-de-POITOU

Si à la fin du printemps de 1964, la situation créée par le développement du Black-rot dans le vignoble de Neuville-de-Poitou était alarmante, cette affection a considérablement régressé depuis lors, sans disparaître toutefois. Le développement du Black-rot à l'époque était du à différents facteurs: présence de vignes abandonnées ou mal entretenues, contaminées, constituant des foyers graves, absence de traitements préventifs appropriés, succession de printemps chauds et humides favorables à cette maladie.

Au cours des années 1965, 1966 et 1967, l'arrachage de quelques parcelles très atteintes, l'application de traitements exécutés en temps voulu et de meilleure qualité, et surtout la succession de printemps froids et relativement secs, ont considérablement diminué les manifestations du Black-rot et ont pu faire croire à certains viticulteurs que la maladie avait disparu et qu'il n'y avait plus lieu de s'en préoccuper. Malheureusement cette situation n'est pas conforme à la vérité et il suffirait d'une ou de deux années favorables pour que le Black-rot reprenne à nouveau une extension dangereuse.

En effet, la maladie, qui subsiste principalement en hiver sur les grappes désséchées attaquées au cours de l'année précédente, est toujours présente. Les grappes atteintes sont actuellement peu abondantes et passent souvent inaperçues; par contre les parcelles dans lesquelles on en trouve sont assez nombreuses et très dispersées, de sorte que le Black-rot, en présence d'un temps chaud et humide, pourrait prendre très rapidement un développement important et dangereux. Il importe donc que les viticulteurs n'abandonnent pas les mesures de lutte spécifiques de cette affection. Il est utile de rappeler que celles-ci consistent essentiellement à:

- arracher ou remettre en état les vignes abandonnées ou mal entretenues;
- enfouir les grappes attaquées au cours de l'année précédente et tombées sur le sol;
- enlever les grappes atteintes pouvant subsister sur les ceps;
- assurer un bon écoulement de l'eau dans les vignobles de manière à diminuer l'humidité favorable au Black-rot;
- exécuter des traitements précoces dont les époques sont d'ailleurs indiquées dans ce bulletin.

Actuellement, les germes du Black-rot arrivent à maturité et la vigne a atteint un stade sensible. La campagne de lutte contre ce parasite va donc commencer et les viticulteurs ne doivent pas perdre de vue que l'ensemble de ces mesures de lutte doivent continuer d'être appliquées pour que le Black-rot n'occasionne pas de dégâts aux vignes.

## AVERTISSEMENTS

### - VIGNE -

BLACK-ROT - Dans le vignoble de Neuville-de-Poitou, les germes de la maladie sont arrivés à maturité et la vigne a atteint un stade sensible. Des contaminations peuvent donc se produire dès maintenant au cours des pluies. En conséquence, dans ce vignoble il y a lieu d'effectuer un traitement immédiat et généralisé compte tenu de la dispersion des foyers.

Utiliser l'un des produits conseillé dans l'édition spéciale.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

INFORMATIONS

PYRALE - Dans le département de la Loire Atlantique surveiller les vignes attaquées en 1967 et intervenir éventuellement dès l'apparition des tout premiers dégâts à l'aide d'une spécialité à base de D.D.T. ou de Parathion.

MILDIOU - Il est rappelé que l'élimination des pousses basses oubliées au cours de la taille et l'évacuation de l'eau constituent des mesures prophylactiques indispensables pour éviter la formation des foyers primaires.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Les récentes pluies ont considérablement diminué l'efficacité du dernier traitement et une végétation non protégée est apparue. La projection des ascospores se poursuit. En conséquence:

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire Atlantique, Vienne, Vendée, Sarthe, Mayenne, Deux-Sèvres (sauf la région de la Gâtine), effectuer un traitement immédiat.

- dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer également un traitement immédiat.

TAVELURE DU POMMIER - Les conditions sont identiques à celles qui existent pour la tavelure du poirier. En conséquence:

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire Atlantique, Vienne, Vendée, Sarthe, Mayenne et Deux-Sèvres (sauf la région de la Gâtine), effectuer un traitement immédiat.

- dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un traitement immédiat sur toutes les variétés cultivées en forme basse. Sur la variété Reinette Clochard cultivée en forme haute tige, ce traitement pourra être repoussé aux premiers jours de la semaine du 6 au 11 Mai.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Renouveler la protection sur les variétés sensibles.

PUCERONS - Se méfier de ces parasites dont la prolifération est importante. Eventuellement renouveler la protection.

Dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer une première application là où la présence des pucerons aura été repérée.

ARAIGNEE ROUGE - Les éclosions d'oeufs d'hiver ont été très rapides et sont pratiquement terminées. Surveiller attentivement les pullulations et en cas de nécessité renouveler la protection.

Dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un premier traitement dans les parcelles où la présence du parasite aura été repérée.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
J. DINNERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE du 30 AVRIL 1968